



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

2120

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Prélèvements, crues et étiages
Sous-thème(s) : Démergement

Etudes sur les conséquences de l'arrêt des activités minières

1. Libellé de la mesure.

Poursuite des études relatives aux conséquences de l'arrêt des activités minières, en particulier au niveau de la délimitation des zones à risques.

2. Explicatif du libellé

L'arrêt des exploitations minières en Région wallonne laisse un passif au niveau essentiellement des issues des mines souterraines (puits et galeries) et des déchets miniers. La réactivation des circulations d'eau souterraine suite à l'arrêt de l'exhaure peut donner lieu à des effondrements ou à des pollutions, et notamment altérer la qualité de certaines parties de masses d'eau.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

- Maintenir et actualiser l'inventaire des sites à risque.
- Maintenir et développer un réseau d'expertise, y compris au niveau européen.
- Conseiller les mesures techniques et réglementaires à adopter.